# CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties Bangkok (Thaïlande), 2-14 octobre 2004

Dixième séance: 8 octobre 2004: 14 h 10 - 17 h 10

Présidente: H. Dublin

Secrétariat: T. De Meulenaer

D. Morgan M. Schmidt G. van Vliet

PNUE: N. Rotich

Rapporteurs: H. Corrigan

T. Inskipp
A. Stattersfield
A. St. John

#### Interprétation et application de la Convention

### Amendement des annexes

# 59. Nomenclature normalisée

## 59.1 Nomenclature normalisée des oiseaux

Suite à la demande faite par le Comité à sa septième séance, la délégation du Mexique soumet le texte du projet de décision suivant:

Le Comité de la nomenclature procédera à une étude de la situation des références de nomenclature normalisée adoptées pour les espèces de la classe AVES inscrites aux annexes de la Convention, fera rapport à ce sujet à la CdP14 et, s'il y a lieu, recommandera les changements nécessaires à leur mise à jour.

Le projet de décision est accepté.

### Questions stratégiques et administratives

# 9. Rapports et recommandations des Comités

## 9.2 Comité pour les plantes

### 9.2.1. Rapport de la Présidente

Répondant à une demande adressée par le Comité à sa sixième séance concernant le projet de décision à l'adresse du Secrétariat au point 42 du document CoP13 Doc. 9.2.1, la délégation de l'Australie estime que la meilleure solution serait d'ajouter après le premier "RECONNAIT" dans la résolution Conf. 8.3, Reconnaissance des avantages du commerce de la flore et de la faune sauvages, le nouveau paragraphe suivant:

RECONNAIT que l'application des décisions d'inscription aux annexes CITES devrait tenir compte des effets potentiels sur les moyens d'existence des démunis.

Après discussion, l'amendement proposé à la résolution Conf. 8.3 est accepté.

# Interprétation et application de la Convention

### Amendement des annexes

## 60. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Le Président (Afrique du Sud) du groupe de rédaction chargé de réviser la proposition CoP13 Prop. 37 sur *Hoodia* spp. indique que ce groupe n'a pu réviser l'annotation sans étendre la portée de la proposition. Il présente la proposition originale CoP13 Prop. 37 et déclare que si elle est acceptée, son groupe soumettra une annotation révisée à la CdP14. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique, du Kenya et de la Namibie appuient cette suggestion. La délégation des Pays Bas, s'exprimant au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, est opposée à la proposition. La Présidente demande au Comité la mise aux voix de la proposition CoP13 Prop. 37, laquelle est acceptée par 49 voix pour, 10 contre et 42 abstentions (voir annexe).

Le Président (Afrique du Sud) du groupe de travail chargé de réviser les propositions CoP13 Prop. 40 et 41 sur les hybrides d'orchidées indique que son groupe n'a pas pu réunir les deux propositions car leur approche très différente mais il estime néanmoins qu'il existe une relation étroite entre les propositions CoP13 Prop. 40 et 42. Il note que la Présidente du Comité pour les plantes est en discussion avec la délégation de la Thaïlande concernant la révision de la proposition CoP13 Prop. 40. Après avoir reçu des précisions, le Président prie le groupe de travail de poursuivre sa tâche avec pour nouveau mandat d'étudier la possibilité de fusionner les propositions CoP13 Prop. 40 et 42. L'Afrique du Sud ne fait plus partie du groupe de travail qui pourrait être présidé par l'Australie, avec le Kenya comme nouveau représentant de l'Afrique.

Revenant à la proposition CoP13 Prop. 47, concernant *Taxus wallichiana*, la délégation des Pays Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, présente une proposition d'amendement à l'annotation. Elle déclare toutefois qu'elle ne sera pas opposée à la proposition dans sa version originale si l'amendement qu'elle présente était considéré comme étendant la portée de la proposition. La Présidente décide que c'est le cas et la délégation des Pays Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, retire sa proposition d'amendement. La proposition CoP13 Prop. 47 est acceptée.

La délégation de la Chine présente la proposition CoP13 Prop. 48, soumise conjointement par la Chine et les Etats-Unis, visant à inscrire à l'Annexe II *Taxus chinensis, T. cuspidata, T. fuana* et *T. sumatrana* et tous les taxons infraspécifiques de ces espèces sauf les graines et le pollen, et les produits pharmaceutiques finis. La délégation des Etats-Unis ajoute que cette proposition résulte de la demande faite par le Comité pour les plantes aux Etats-Unis de travailler sur ces espèces avec les Etats de l'aire de répartition. Les délégations de l'Inde, de l'Indonésie et du Libéria, et l'observateur de TRAFFIC appuient la proposition. La délégation des Pays Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, soutient la proposition sous réserve de la modification suivante de l'annotation:

Sauf les plantes entières, reproduites artificiellement, en pots ou autres petits récipients, chaque envoi étant accompagné d'une étiquette ou d'un document indiquant le nom des taxons et le texte: "reproduits artificiellement".

Les délégations du Japon et de la République de Corée n'appuient pas la proposition. La première estime qu'au Japon, les populations de *T. cuspidata* ne sont pas menacées par le commerce international et devraient donc être exclues. La seconde estime que les consultations avec tous les Etats de l'aire de répartition sont insuffisantes et qu'il faudrait exclure complètement *T. cuspidata* car son aire de répartition se situe pour l'essentiel en République de Corée, où l'espèce n'est pas menacée. La délégation des Etats-Unis n'est pas favorable à des changements entraînant une inscription scindée, avec les problèmes que cela génère pour garantir un contrôle efficace.

La délégation de la République de Corée propose d'ajouter une annotation visant à exempter la biomasse végétale issue de nouvelles technologies mais les délégations de la Chine et des Etats-Unis craignent que cela ne pose des problèmes de lutte contre la fraude. La discussion se poursuit et les délégations du Japon et de la République de Corée retirent leurs objections. La proposition CoP13 Prop. 48 est donc <u>acceptée</u> telle qu'amendée par la délégation des Pays Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

Le Président lit la liste des propositions relatives à la faune en les désignant par leur numéro et demande aux Parties qui souhaitent une discussion de fond sur une proposition de le faire savoir.

Les propositions CoP13 Prop. 23, concernant l'inscription à l'Annexe II de *Chelodina mccordi*, et CoP13 Prop. 34, demandant la suppression de l'annotation "sensu D'Abrera" à *Ornithoptera* spp., *Trogonoptera* spp. et *Troides* spp., sont acceptées sans discussion.

La délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, la proposition CoP13 Prop. 1, visant à inclure un nouveau point après le paragraphe 4 dans la partie "Interprétation" des annexes, afin d'exempter divers spécimens et produits des contrôles CITES pour toutes les espèces inscrites aux annexes. Se référant à l'annexe A du document CoP13 Inf. 37 (en anglais), elle propose plusieurs amendements à la proposition. Toutefois, la délégation de la Chine, appuyée par la délégation des Etats-Unis, estime que l'ajout de l'ARN à la proposition originale en élargit la portée. La Présidente partage ce point de vue. La délégation du Mexique, soutenue par les délégations de la Chine, de la Colombie, de l'Ouganda, du Pérou et de la République-Unie de Tanzanie, est opposée à la proposition, estimant qu'elle aurait des effets considérables et créerait des problèmes d'application. La délégation du Brésil appuie les commentaires de celle du Mexique et ajoute que cette proposition et la proposition CoP13 Prop. 2 lui posent des problèmes généraux. La délégation des Etats-Unis est également opposée à la proposition et estime que l'expression "cultivé *in vitro*" ne correspond pas à la terminologie standard. Au vu de l'opposition et des craintes exprimées, la délégation des Pays Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, retire la proposition.

La délégation de la Suisse, en sa qualité de gouvernement dépositaire et à la demande du Comité permanent, présente la proposition CoP13 Prop. 2 visant à inclure un nouveau point après le point 4 dans la partie "Interprétation" des annexes, stipulant que ne sont pas soumises aux dispositions de la Convention, pour toutes les espèces inscrites aux annexes: a) l'ADN cultivé *in vitro* ne contenant aucune partie de l'animal ou de la plante original; b) l'urine et les fèces; c) divers produits pharmaceutiques; et d) les fossiles. La délégation des Etats-Unis soutient cette proposition à condition que le libellé des points a) et c) soit modifié et que le mot "fossile" au point d) soit clairement défini. La délégation du Mexique, appuyée par celles du Bélize, de la Chine, de la Gambie et de l'Ouganda, est opposée à la proposition, notant que bon nombre de commentaires sur la proposition CoP13 Prop. 1 s'appliquent aussi à cette proposition. La délégation de la Suisse propose de modifier la proposition en supprimant les points a) et c). La délégation du Mexique y est opposée, relevant que le commerce d'urine provenant d'animaux sauvages pourrait avoir des effets négatifs sur les populations des espèces concernées. La délégation de la Suisse retire la proposition.

La délégation de la Thaïlande présente la proposition CoP13 Prop. 3 visant à transférer *Orcaella brevirostris* de l'Annexe II à l'Annexe I. La délégation de l'Allemagne, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, et celles de l'Australie, du Canada et du Myanmar, soutiennent résolument la proposition – la délégation de l'Australie faisant remarquer que les populations sont peu nombreuses et disjointes, et qu'on s'attend à une augmentation de la demande des aquariums. La délégation du Japon, appuyée par celles du Gabon et de la Norvège, sont opposées à la proposition, notant qu'il n'y a pas eu d'étude complète des eaux côtières mais que la population de l'espèce est estimée à au moins 30.000 individus. Cette délégation estime aussi que le petit nombre de spécimens prélevés pour les aquariums ne pose aucun problème de conservation et que la gestion régionale pourrait suffire pour faire face aux menaces pesant sur l'espèce. La délégation du Japon demande qu'il soit procédé à un vote au scrutin secret. La proposition est acceptée par 73 voix pour, 30 contre et 8 abstentions.

La séance est levée à 17 h 10.

Point 60 de l'ordre du jour- Résultat du vote sur la proposition CoP13 Prop. 37.

Collegence Name		Delegate	Delegate Details List		Conference Name		Delegate Details List	tails L
4. Vote #1			1497/1497		ID Name	Card/Unit	Selection In Database	Jataba
ID Name	Card/Unit	Selection II	In Database		152 Fiji	00152	Not Voted	
101 Afahanistan	00101	<b> </b>	<b> </b> >		153 Finland	00153	∢	
102 Albania	00102	Not Voted	· <b>&gt;</b> -		155 <b>Gabon</b>	00155	Not Voted	
103 Algeria		Not Voted	>-		156 Gambia	00156	Not Voted	
104 Antigua and Barbuda		∢ ′	>		157 Georgia	00157	Not Voted	
105 Argentina		Not Voted	>- :		158 Germany	00158	< <	
106 Australia	00106	> <	>- :		159 Ghana	00159	Not Voted	
10/ Austria		A A 1/014	<b>&gt;</b> ->		161 Grenada	00161	Not Voted	
100 Azerbaijan 100 Bahamas	00100	NOI VOIEG	<b>-</b> >		162 Guatemala	00162	≻->	
110 Bandadesh		->	->	÷	163 Guinea	00163	Not Voted	
111 Barbados	00111	- >-	- >-		164 Guillea - Dissau	00104	\ \	
112 Belarus		Not Voted	· <b>&gt;</b> -		166 Hondinas	00166	· >-	
113 Belgium		∢	>-		167 Hungary	00167	Not Voted	
114 Belize		Not Voted	>		168 Iceland	00168	>	
115 Benin		> :	>- 1		169 <b>India</b>	00169	>	
116 Bhutan		>:	>- :		170 Indonesia	00170	<b>&gt;</b>	
11/ Bolivia	00117	Y	>- >		171 Iran (Islamic Republic of)	00171	Not Voted	,
116 <b>Botswana</b>	00118	Not voted	<b>&gt;</b> - >		172 Ireland	00172	∢;	,
130 Bringi Danissalam	- ~	Not voted	<b>-</b> >		1/3   <b>srae</b>	00173	<b>≻</b> <	
121 Bulgaria	00121	Not Voted	- >-		1/4 Italy	00174	< >	- /
122 Burkina Faso	00122	Not Voted	- >-		175 Jamaica	00178	- >	
123 Burundi	00123	Not Voted	- >-		177 Jordan	00177	- ∢	
124 Cambodia	00124	>	>		178 Kazakhstan	00178	Not Voted	
125 Cameroon	00125	<b>&gt;</b>	>-		179 <b>Kenya</b>	00179	>	
126 Canada	<del></del>	z	>		180 Kuwait		∢	
127 Central African Republic	$\overline{}$	Not Voted	> :		181 Lao Peoples Democratic Republ	ic 00181	Not Voted	
128 <b>Chad</b>	00128	Not Voted	>- >		182 Latvia	00182	∢;	,
129 Chille	00129	≻>	<b>&gt;</b> - >		183 Lesotho	00183	<b>&gt;-</b> >	
130 Crima	00130	Y +0/4	->	_	184 Liberia	00184	<b>→</b> 7	
132 Comoras		Not Voted	<b>≻</b> ->		185 Libyan Arab Jamahiriya	00185	Not Voted	
133 Condo		Not Voted	->		186 Lichtenstein	00100	A 40,4 +014	- /
134 Costa Rica	00134	A	- >-		188 Lixemboliza	00107	NOI VOIGO	
135 Cote d'Ivoire	00135	. ∢	· <b>&gt;</b> -		189 Macedonia	00189	Not Voted	
136 Croatia		∢	>		190 Madagascar	00190	>	
137 Cuba		>	>-		191 Malawi	00191	Not Voted	
138 Cyprus	00138	Not Voted	>		192 Malaysia	00192	∢	
139 Czech Republic		∢ '	>-		193 <b>Mali</b>	00193	>	
140 Democratic Republic of the Congo		Not Voted	>- :		194 Malta	00194	∢ ;	
141 Denmark	00141	A	<b>&gt;</b> >		195 Mauritania	00195	Not Voted	
42 Djibouti 143 Deminice	00142	Not Voted	<b>≻</b> >		196 Mauritius	00196	<b>≻</b> 2	
143 DOMINICA 144 Dominican Dominhio		NOI VOIED	->		197 Mexico	00187	N 4014	
145 Ecuador		- 2	->		198 Monaco	00190	NOI VOIED	
146 Egypt	00146	Not Voted	- >-		200 Morocco	00000	Not Voted	
147 El Salvador	00147	Not Voted	>-		201 Mozambigue	00203	>	
148 Equatorial Guinea		Not Voted	>-		202 Myanmar	00202	- >-	
149 Eritrea		>	>-		203 Namibia	00203	· <b>&gt;</b> -	
150 Estonia	00150	∢	>-		204 Nepal	00204	>	
_151_Ethiopia_	00151	_Not Voted	>		205 Netherlands	00202	∢	

d	aland 00206 00207 00207 00208 00209 Not Vote 00210 Not Vote	selection In Database	ID Name	Card/Unit	Selection In Database	ב ונ
Continues	aland 00206  10.0					- 1
Cultimate   Cutton	ua 00207 00208 00209 Not Vote 00210 Not Vote	>	261 <b>Uzbekistan</b>	00261	∢	
Guinea	00208 00209 Not Vote 00210 Not Vote	<b>&gt;</b> - :	262 Vanuatu	00262	A	
Guinea	00209	<b>&gt;-</b> :	263 Venezuela	00263	Not Voted	
Guiness   002710   Not Voted   Y   255 Cambis   00285	00210	<b>-</b> -∶	264 Viet Nam	00264	z	
Compared		<b>&gt;</b>	265 <b>Yemen</b>	00265	Not Voted	
Guinea   000213	00212	>-	266 <b>Zambia</b>	00266	Not Voted	
Colinear	00213	>-	267 Zimhabwe	00267	>	
Control	00214	>	160 Greece	00298	∢	
Forest	00215		228 Saint Vincent and The Grenadi		( ⊲	
Control   Cont	2000	- >	220 Saill Vilicent and Life Grenau		C - + - // + -   4	
Korea	N 91200	- >	ZTT Pakistan	0000	Not voted	
Konea   00218	N /1200	≻ :				
Holdova	. 00218	>				
Florea   00220   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y	00219	>-				
Figure   Control   Contr	00220	<b>≻</b>				
Montenation	07700 10000	>				
Montanear   00222	0000	- >				
Mortenedro	00222	<b></b> ;				
Mort Voted   Y   Voted   X	00223	>				
Montenegro	00224 N	>-				
and Nevis 00226 Not Voted Y  In 00227 Not Voted Y  Not Voted Y  Montenegro 00227 Not Voted Y  Montenegro 00232 Not Voted Y  00234 Not Voted Y  00235 Not Voted Y  00236 Not Voted Y  00236 Not Voted Y  00237 Not Voted Y  00240 Y  Y  V  00241 Not Voted Y  V  00245 A  Y  V  V  V  V  V  V  V  V  V  V  V  V	30000	. >				
and Nevis 000226 Not Voted Y  and Principe 00229 Not Voted Y  and Principe 00229 Not Voted Y  00231 Not Voted Y  00232 Not Voted Y  00233 Not Voted Y  00234 Not Voted Y  00236 Not Voted Y  00237 A Y  00237 A Y  00240 A Y  00240 A Y  00241 A Y  00241 A Y  00244 A Y  00245 Not Voted Y  00245 A Y  00246 A Y  00246 A Y  00247 A Y  00247 A Y  00248 Not Voted Y  00258 Not Voted Y  00258 Not Voted Y  00258 Not Voted Y  00259 Not Voted Y  00250 A Y  00250 Not Voted Y  00250 Not Voted Y  00250 Not Voted Y  00250 A Y  00250 Not Voted Y  00250 A Y  Not Noted Y  00250 Not Voted Y  Noted A	0000	- >				
Montenegro   00227   Not Voted   Y   Y	00226	<b>-</b>				
and Principe	7000	<b>-</b>				
Montenegro	00000	-				
In the continue of the conti	00000	- >				
Montenegro   00223	00530	<b>&gt;</b>				
Montenegro   00232		>				
Not voted   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y	1 Nontonomia	>				
Not Voted   Y   Y   Y	20200	- >				
Performance	00233	-				
100235	00234	>-				
September   Content   Co	00235	>				
Sepublic   Control   Con	•	>				
Sepublic   Coccess	20000	. >				
19	00000	- >				
Sepublic   Sepublic of Macdo249   Y   Y   Y	00238	<b>&gt;</b> - ;				
00240		>				
00241   Y   Y   Y   Y   O0242   Not Voted   Y   Y   Y   Y   O0243   Not Voted   Y   Y   Y   Y   Y   O0244   Y   Y   Y   Y   Y   O0246   Not Voted   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y		>				
Not Voted   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y		>			-	
0.0242   NOT VOICED   1	1 0000	- >				
Not voted   Not	1 2470	- >				
000244   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y	00243	<b>→</b>				
Sepublic   Concess	Ÿ.	>-				
b Republic 00246 Not Voted Y  r Yugoslav Republic of Maco0249 Not Voted Y  r Yugoslav Republic of Maco0249 Not Voted Y  r Yugoslav Republic of Maco0249 Not Voted Y  r Y  00250 Not Y  00254 Y  00254 Not Voted Y  gdom of Great Britain and N00257n Ireland A  tes of America 00258 Not Voted Y  tes of America 00259 Not Voted Y  tes of America 00259 Not Voted Y  tes of America 00259 Not Voted Y  place 3		>				
Not Voted   Y   Y   Not Voted   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y		>				
Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y	7,000	- >				
Y   Yugoslav Republic of Macdo02494   Not Voted   Y   Y	ab Kepublic 0024/	- >				
r Yugoslav Republic of Macd02249 Not Voted Y  nd Tobago 00250 Y Y  nd Tobago 00251 N Y  00253 Not Voted Y  00254 Y Y  00255 Not Voted Y  gdom of Great Britain and N00257n Ireland A Y  tes of America 00258 Not Voted Y  ublic of Tanzania 00258 Not Voted Y  tes of America 00259 Not Voted Y  nublic of Tanzania 00259 Not Voted Y  tes of America 00259 Not Voted Y  Not Voted Y  Page 3		<b>-</b> -;				
Independent	ormer Yugoslav Republic of Macเบบ24ย	<b>-</b> :				
nd Tobago 00251 N Y  00252 Not Voted Y  00254 Y Y  00255 Not Voted Y  gdom of Great Britain and N00257n Ireland A Y  tes of America 00259 Y Y  tes of America 00260 A Y  DIGNOTE 2000	00250	<b>&gt;</b>				
00252 Not Voted Y 00253 Not Voted Y 00254 Y 00255 Not Voted Y 00256 Not Voted Y gdom of Great Britain and N0257n Ireland A tes of America 00259 Not Voted Y tes of America 00259 A 00260 A V Page 3	00251	<b>&gt;</b>				
00253   Not Voted   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y		>				
00254	00253	>				
b Emirates 00256 A Y 9 gdom of Great Britain and N00257 Ireland A Y 9 ublic of Tanzania 00258 Not Voted Y 9 tes of America 00259 Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y	00054	>				
b Emirates 00259 Not Voted Y gdom of Great Britain and N00257n Ireland A Y wublic of Tanzania 00258 Not Voted Y tes of America 00259 Y 00259 Y Not Voted Y Note Note Note Note Note Note Note Note	1300	- >				
DEMINATES	00000	->				
gdom of Great Britain and N0025/n Ireland A Y ublic of Tanzania 00258 Not Voted Y tes of America 00259 Y Y tes of America 00260 A Y  ORMANA 17:12:47 Page 3	iited Arab Emirates UU230 NOI VOIEd	- ;				
wublic of Tanzania 00258 Not Voted Y	nited Kingdom of Great Britain and N0025/n Ireland A	<b>&gt;</b> - :				
ies of America 00259 Y Y Y O0260 A Y Y O0260 A	ited Republic of Tanzania 00258 Not Voted	>-				
00260 A Y NIGNOTE 2000 A NIGNOTE 2000	ited Ctates of America	>				
D8M0/04 17:12:47 Page 3	ales of America	- >				
08/10/04 17:12:47 Page 3						
0007 I 101010 0 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1	DIGIVOTE 2000 08/10/04 17:12:47	Page 3	DIGIVOTE 2000 08/10	1/04 17:12:47		

